

no. 1415

22064

E37C54

A8

82-25

QLSE

AVIS DU CONSEIL DES COLLÈGES
AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION
CONCERNANT
LE COÛT DES DISTANCES
DANS LES DÉPENSES DES COLLÈGES

82-25
Conseil des collèges
Québec - le 30 août 1982

ISBN 2-550-05451-2
Dépôt légal, 4e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

CONSEIL DES COLLÈGES
1982-1983

PRÉSIDENTE

Jeanne L. Blackburn

MEMBRES

AMYOT, Pierre
Directeur de la formation profes-
sionnelle
Direction générale des politiques et
programmes
Ministère du Travail et de la Main-
d'oeuvre

CÔTÉ, Claude
Syndicat canadien de la Fonction
publique

DEROME, Jean-Robert
Professeur de physique à
l'Université de Montréal

EISENBERG, Mildred (Mme)
Membre du Conseil d'administration
du cégep Vanier

FORTIER, Claude
Président de la Commission de
l'évaluation
Conseil des collèges

GRONDIN, Louise
Enseignante au Collège de
Trois-Rivières

HAINAULT, Serge
Enseignant à l'École secondaire
Marguerite Bourgeois

INCHAUSPÉ, Paul
Directeur des services pédago-
giques
Cégep du Vieux-Montréal

JOBIN, Gilles
Directeur général adjoint aux
ressources humaines
Fédération des Caisses populaires
Desjardins

LABERGE, Claude
Directeur des services pédagogiques
Séminaire de Sherbrooke

LUSIGNAN, Jacques
Directeur des services pédagogiques
Commission des écoles catholiques
de Montréal

MONASTESSE, Rémi
Comptable agréé
Angers, St-Pierre, Cossette & Ass.

MONGEAU, Yves
Secrétaire général du Cégep
Ahuntsic

PAQUIN, Nicole (Mme)
Enseignante au Cégep de
l'Outaouais

PERREAULT, Serge
Enseignant au cégep
Lionel-Groulx

SIMARD, Claude B.
Président de la Commission de
l'enseignement professionnel
Conseil des collèges

Secrétaire

Lucien Lelièvre

Collaboration:

Jean Bouchard

AVERTISSEMENT

On trouvera à l'annexe 4 de l'avis sur le coût des distances le texte de l'étude que le Conseil a fait faire sur le même sujet par une équipe de l'Université du Québec à Rimouski.

Préambule

Si on analyse attentivement les dépenses des collèges publics du Québec, on constate que plusieurs paramètres font varier d'un collège à un autre le coût des biens et des services requis pour leur fonctionnement. Parmi ces paramètres, l'un des plus apparents en même temps que l'un des plus importants, c'est la distance. Soucieux d'assurer l'équité la plus grande possible entre les collèges, le Conseil avait inscrit dans son plan de travail 1981-1982 une étude sur le coût des distances dans les dépenses des collèges.

En raison de l'importance de cette question le Conseil a décidé de donner un avis sur ce sujet comme il l'a indiqué dans son avis concernant l'allocation des ressources au réseau collégial pour l'année 1982-1983. (enseignement régulier). (1)

Lors de sa réunion du 19 août dernier, le Conseil a étudié le rapport (2) présenté par le groupe de recherche à qui le Conseil avait confié le mandat de réaliser cette étude. Suite à cette analyse, il a semblé nécessaire au Conseil d'adresser au ministre de l'Éducation le présent avis.

(1) Avis du Conseil des collèges au ministre de l'Éducation concernant l'allocation des ressources au réseau collégial pour l'année 1982-1983 (enseignement régulier), le 4 mai 1982, p. 24.

(2) Chéron, E., Desaulniers, L., Légaré, M., Proulx, R., Étude du coût des distances dans les dépenses des collèges, rapport final, le 26 mars 1982.

1. Problématique

Les règles de financement de l'enseignement collégial doivent être établies en tenant compte de certains principes de base. L'un des plus importants, c'est celui d'une distribution équitable des ressources financières entre les divers collèges du réseau.

Qui dit équité dit égalité pour tous. Or, l'égalité pour le réseau collégial québécois, c'est de faire en sorte que chaque collège, quel que soit l'endroit où il se trouve, soit en mesure d'offrir à sa clientèle des services à peu près équivalents.

Pour respecter cette équité, il faut que les règles de financement soient établies de telle façon que chaque collège soit subventionné selon ce qu'il lui en coûte pour offrir des services comparables à ceux des autres collèges. L'équité exige donc davantage que de donner à chaque collège un montant identique pour fournir des services dont les coûts diffèrent d'une région à l'autre. Cette équité dans l'allocation des ressources est un objectif qui devient encore plus impérieux en cette période de compressions budgétaires. En effet, dans la mesure où, pour certains collèges, il en coûte plus cher pour offrir des services équivalents, les compressions budgétaires viennent ajouter une pression supplémentaire.

La réalité que doivent traduire équitablement les règles de financement de l'enseignement collégial, c'est celle de quarante-six collèges et campus répartis sur l'ensemble du territoire québécois, de Rouyn-Noranda à Gaspé en passant par Saint-Félicien, Sept-Iles et Hull.

Cette réalité à traduire, c'est aussi les 123 377 étudiants qu'on retrouve dans les 46 collèges du réseau public québécois à l'automne 1981. C'est également, et avec les mêmes droits à des services de qualité, les 22 925 étudiants inscrits dans l'un ou l'autre des douze collèges situés dans les régions éloignées de Québec et Montréal: le Bas St-Laurent/Gaspésie, le Saguenay/Lac St-Jean, l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord.

Douze collèges, c'est 26% de l'ensemble des collèges du réseau et 22 925 étudiants, c'est 18,6% de la clientèle de ces mêmes collèges. On peut donc affirmer que les collèges des régions éloignées sont, en général moins peuplés que la moyenne provinciale. Neuf de ces collèges sont en-dessous de la moyenne québécoise qui est de 2 700 étudiants et sept d'entre eux ont moins de 1 500 étudiants. On peut même dire que, souvent, les collèges éloignés sont de petits collèges.

Les réunions auxquelles les collèges éloignés doivent participer se tiennent la plupart du temps à Montréal ou à Québec, ce qui leur occasionne des coûts additionnels. De plus, les achats de fournitures diverses et les contrats de service et d'entretien présentent des coûts unitaires plus élevés en raison, notamment, de l'éloignement, de la petite taille de certains collèges et de la concurrence plus faible existant dans certaines régions. L'éloignement est donc synonyme de coûts plus élevés pour ces collèges.

Il faut donc se demander si les règles actuelles tiennent compte de cette réalité et assurent, ainsi, une distribution équitable des ressources financières.

2. État de la situation

Les montants pour la plupart des groupes budgétaires qui composent le budget de fonctionnement de l'enseignement régulier d'un collège sont déterminés de la façon suivante:

- . un montant de base pour chaque collège;
- . un montant per capita basé sur la clientèle budgétaire.

Il existe aussi des groupes budgétaires dont le budget est indexé ou traité de façon "ad hoc".

Ces règles budgétaires tiennent compte du coût des distances de façon explicite et implicite. Les règles explicites font que des montants sont versés délibérément pour contrer l'éloignement. Elles sont de deux types:

- . versement d'un montant par étudiant, correspondant à l'une des régions définies ci-dessous:
 - . Région I: 32,00 \$ par étudiant pour les collèges situés dans les régions métropolitaines de Québec et Montréal;
 - . Région II: 35,00 \$ par étudiant pour les collèges exclus de la Région I et dont la somme des distances du collège à Montréal et du collège à Québec est inférieure à 560 kilomètres;

- . Région III: 38,00 \$ par étudiant pour les collèges dont la somme des distances du collège à Montréal et du collège à Québec est supérieure à 560 kilomètres, à l'exception des collèges recevant une prime d'éloignement;
- . Région IV: 32,00 \$ par étudiant pour les collèges qui reçoivent une allocation additionnelle pour couvrir le coût supplémentaire relié aux communications et aux déplacements.
- . versement d'une allocation pour couvrir les coûts supplémentaires reliés aux communications et aux déplacements: 81 800,00 \$ pour les collèges de Gaspésie, Haute-riève, Sept-Iles et Abitibi-Témiscamingue.

Certaines autres règles, peu nombreuses, tiennent compte implicitement du coût des distances. Il s'agit de règles basées sur les coûts dits "historiques" de chaque collège et indexées annuellement, coûts qui incluaient au point de départ des dépenses liées à l'éloignement. C'est notamment le cas de la règle qui concerne une partie des dépenses du service de l'équipement.

Toutes les autres règles, dont le poids budgétaire est considérablement plus grand que celui des règles précédentes, sont basées sur le per capita et elles ont ainsi un impact négatif sur les petits collèges, partant sur les collèges éloignés. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'un problème nouveau; l'attention a déjà été

attirée là-dessus"... le système per capita défavorise certains collèges, parce qu'ils sont petits ou éloignés..."(3)

Le Ministère reconnaît lui-même les limites de ces mesures explicites et implicites puisqu'il accorde, annuellement, des montants "ad hoc" pour corriger de façon très imparfaite certains écarts de coûts dus aux distances. Une telle procédure "ad hoc" exige, chaque année, tant de la part du Ministère que des collèges impliqués, du travail de préparation et d'analyse dont le coût administratif peut être important, tout en corrigeant imparfaitement les écarts et en risquant d'entraîner de nouvelles injustices.

(3) Conseil supérieur de l'éducation, Le collège: Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, Québec 1975, p. 123.

3. Impact du coût des distances dans les dépenses des collèges

En tenant compte de cette problématique et de la politique actuelle de financement de l'enseignement régulier, le Conseil des collèges a décidé de confier à un groupe de recherche le mandat de réaliser une étude sur le coût des distances dans les dépenses des collèges.

3.1 Objectifs de l'étude

Cette étude visait à mesurer l'effet des distances sur les coûts des collèges et à proposer, si nécessaire, des modifications aux règles budgétaires actuelles pour mieux refléter la réalité des coûts. Les objectifs poursuivis par l'étude étaient les suivants:

- . mesurer les variations dans les coûts des collèges en fonction de leur situation géographique;
- . évaluer comment les politiques budgétaires actuelles du ministère de l'Éducation tiennent compte du coût des distances;
- . proposer de nouvelles règles budgétaires lorsqu'un écart est constaté entre les coûts reliés aux distances et les politiques gouvernementales.

3.2 Méthodologie

Un échantillon de collèges fut constitué à partir des caractéristiques importantes des collèges, assurant la présence de tous les types de collèges. Les collèges sélectionnés furent les suivants:

- . Trois-Rivières
- . Lévis-Lauzon
- . Sainte-Foy
- . Bois-de-Boulogne
- . Rivière-du-Loup
- . Rimouski
- . Chicoutimi
- . Matane
- . Gaspé

Afin de calculer les distances entre les collèges, un point central fut déterminé. Après analyse, Montréal et Trois-Rivières ont été retenus alternativement selon les catégories de dépenses. Toutefois, pour fins d'uniformité de présentation, tous les tableaux présentent les données par ordre ascendant des distances à partir de Trois-Rivières.

Après consultation auprès d'administrateurs des états financiers, les catégories de dépenses suivantes ont été retenues pour les fins de l'étude:

- les achats
- les assurances
- le chauffage
- les contrats de service
- les stages (déplacements)
- les voyages

Ces catégories de dépenses représentaient pour l'année de référence choisie, soit 1980-1981, 79,65% des dépenses autres que les traitements et avantages sociaux (qui eux constituaient 85% de l'ensemble des dépenses des collègues).

3.3 Résultats et analyse des dépenses

Les diverses catégories de dépenses ont été confrontées aux distances pour déceler tout lien entre ces deux variables.

L'hypothèse de départ formulée pour chacune des catégories de dépenses choisies était la suivante:

le coût unitaire de chaque catégorie de dépenses s'accroît en fonction de l'éloignement par rapport à Montréal et à Trois-Rivières.

Suite à des analyses statistiques, se sont avérées significativement influencées par l'éloignement, les catégories de dépenses suivantes:

- . les achats de fournitures
- . les contrats de service et d'entretien
- . les frais de chauffage
- . les frais de téléphone interurbain
- . les frais de voyage.

Bien que les dépenses reliées au service téléphonique, les dépenses de transport pour les stages et les dépenses d'assurances fluctuent de façon appréciable, il semble que le facteur distance par rapport au point central ne soit pas un facteur important. Ces catégories de dépenses n'ont donc pas été retenues.

L'annexe I permet de visualiser l'effet des distances sur les cinq catégories de dépenses retenues. Avec l'annexe 2, il ressort, ce qui est normal, que les collègues éloignés paient la plus grande part des frais associés aux distances. Il ressort également que les mesures correctives actuelles corrigent mal ce phénomène, ce qui semble moins normal.

Pour mieux saisir l'effet réel des distances, l'annexe 2 peut être transformée en dépenses unitaires (4) afin de mieux tenir compte de la taille et du budget des collègues (voir Annexe 3). L'effet des distances se trouve alors accentué. Il devient alors évident que les collègues éloignés doivent encourir des dépenses per capita importantes uniquement en raison de leur situation géographique.

Devant une telle situation, on peut donc se demander jusqu'à quel point un tel écart n'entraîne pas une diminution de services dans les collègues concernés.

(4) Les dépenses unitaires sont obtenues en divisant les dépenses totales par le nombre de périodes/étudiant/semaine. Ceci élimine l'effet de la taille des collègues.

3.4 Proposition

Il est important de corriger le mieux possible l'effet des distances sur les coûts afin de respecter le principe d'une distribution équitable des ressources financières selon lequel les ressources allouées pour offrir des services équivalents partout au Québec doivent être octroyées en tenant compte des besoins réels. Une telle équité distributive est d'autant plus urgente que les collèges doivent faire face à une période d'austérité budgétaire.

Pour réaliser cet objectif, les auteurs de l'étude ont fait les recommandations suivantes:

- . ABOLIR la règle spéciale du groupe II b qui divise le Québec en quatre régions et permet de verser un montant variable par étudiant pour tenir compte des distances;

ABOLIR la règle qui permet de verser un montant forfaitaire de 79 500,00 \$ (politique de financement de l'année 1980-1981) à quatre collèges du réseau.

- . FORMULER ces deux règles de la façon suivante:

Groupe II b - autres dépenses: sur la base de la clientèle budgétaire, on ajoutera au budget de ce groupe pour les dépenses qui ne sont pas couvertes par le paragraphe précédent, un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) plus un montant de trente-deux dollars (32,00 \$) par étudiant.

Règles supplémentaires - coût des distances dans les dépenses des collèges:

pour couvrir les coûts reliés à leur situation géographique, les collèges recevront un montant forfaitaire équivalant à un pourcentage des coûts affectés par les distances, tels que calculés à partir des rapports financiers de l'exercice 1980-1981. Ce pourcentage varie en fonction de la somme des distances du collège à Montréal et du collège à Québec, selon la grille suivante:

<u>ZONE</u>	<u>DISTANCES</u>	<u>COUT DES DISTANCES EN POURCENTAGE</u>			
		(Groupes I, IIa, IIb, IV, V, VI)			
		<u>Frais de</u>	<u>Frais de</u>	<u>Fourni-</u>	<u>Services, hon.,</u>
		<u>voyage</u>	<u>bureau</u>	<u>tures</u>	<u>contrats</u>
	km	%	%		%
1	0 - 300	0.00	0.00	0.00	0.00
2	301 - 600	30.97	1.83	0.07	3.11
3	601 - 900	55.99	7.16	2.97	7.42
4	901 -1200	68.35	14.87	8.83	10.63
5	1201 -1500	75.67	23.99	16.65	12.91
6	1501 -1800	80.49	33.43	25.31	14.42

Ces pourcentages représenteraient pour chaque zone le coût des distances, ce qui explique sa croissance en fonction de l'éloignement. La somme du coût des distances pour les quatre catégories permettrait d'obtenir le coût total des distances pour un collège donné.

Cette nouvelle règle budgétaire supposerait implicitement une augmentation ou une nouvelle répartition de l'ensemble des ressources financières affectées aux collèges. Elle ne générerait aucune ressource nouvelle ni ne permettrait de réaliser des économies de coût.

4. Conclusion

Les règles de financement de l'enseignement collégial doivent faire en sorte que les ressources financières soient réparties équitablement entre les divers collèges du réseau. Pour ce faire, les collèges, quelle que soit leur situation géographique, doivent avoir les ressources financières nécessaires pour être en mesure d'offrir des services équivalents.

Or, l'étude sur les coûts des distances révèle, pour l'année 1980-1981, que cinq catégories de dépenses (les achats de fournitures, les contrats de service et d'entretien, les dépenses de chauffage, les frais de voyage et les frais d'appels interurbains) étaient affectées par les distances et que cet impact se chiffrait pour les neuf collèges de l'échantillon à 1 117 744 \$, soit une approximation de 5 700 000 \$ pour l'ensemble du réseau (ce qui pourrait se chiffrer à plus de 7 000 000 \$ en 1982-1983). Par ailleurs, la politique actuelle de financement contient certaines règles explicitement créées pour corriger l'effet des distances, mais ces règles ne génèrent toutefois que 140 457 \$, soit à peine 12,5% du coût des distances calculé pour l'année 1980-1981.

Afin de faire disparaître cet écart dû aux distances, des modifications aux règles actuelles de financement sont essentielles. A titre d'exemple, elles pourraient aller dans le sens de la proposition du groupe de recherche. D'autres formules pourraient sans doute être proposées. Le Conseil ne désire pas en privilégier une mais il estime nécessaire et urgent que soient amendées les règles actuelles pour tenir compte du coût des distances. Le Conseil fait cette évaluation

tout en étant conscient qu'une telle mesure présuppose un accroissement ou une nouvelle répartition des ressources financières mises à la disposition de l'enseignement collégial. Le Conseil reconnaît que la situation économique actuelle rend difficile l'application de correctifs qui introduisent une meilleure équité entre les collèges. Mais cette difficulté ne doit pas servir d'excuse pour laisser se développer une situation qui entraîne des injustices.

1. The first part of the document is a letter from the Secretary of the State to the Governor, dated 10th March 1870. It contains a report on the progress of the work done during the year, and a list of the names of the members of the Council of the State.

2. The second part of the document is a report on the work done during the year, and a list of the names of the members of the Council of the State.

3. The third part of the document is a report on the work done during the year, and a list of the names of the members of the Council of the State.

4. The fourth part of the document is a report on the work done during the year, and a list of the names of the members of the Council of the State.

5. The fifth part of the document is a report on the work done during the year, and a list of the names of the members of the Council of the State.

6. The sixth part of the document is a report on the work done during the year, and a list of the names of the members of the Council of the State.

7. The seventh part of the document is a report on the work done during the year, and a list of the names of the members of the Council of the State.

8. The eighth part of the document is a report on the work done during the year, and a list of the names of the members of the Council of the State.

9. The ninth part of the document is a report on the work done during the year, and a list of the names of the members of the Council of the State.

10. The tenth part of the document is a report on the work done during the year, and a list of the names of the members of the Council of the State.

11. The eleventh part of the document is a report on the work done during the year, and a list of the names of the members of the Council of the State.

12. The twelfth part of the document is a report on the work done during the year, and a list of the names of the members of the Council of the State.

1. Le Conseil des collèges recommande au Ministère de faire en sorte que les règles actuelles de financement soient corrigées pour tenir davantage compte du coût des distances afin d'assurer ainsi une distribution équitable des ressources financières allouées au réseau collégial pour le financement de l'enseignement régulier.

ANNEXE 1

	DISTANCES EN KM	ACHATS	CONTRATS	CHAUFFAGE	TÉLÉ- PHONE	VOYAGES
TROIS-RIVIÈRES	0	102,40	100,00	100,00	142,15	100,00
LÉVIS-LAUZON	135	100,04	105,90	105,18	188,92	292,37
SAINTE-FOY	135	100,04	105,90	105,18	188,92	292,37
BOIS-DE-BOULOGNE	142	100,00	106,20	105,43	100,00	302,83
RIVIÈRE-DU-LOUP	337	101,98	113,30	111,60	271,07	610,80
CHICOUTIMI	367	102,83	114,30	112,41	284,52	661,04
RIMOUSKI	442	105,60	116,50	114,28	319,56	789,83
MATANE	537	110,41	118,90	116,31	366,81	959,79
GASPÉ	831	134,56	124,00	120,28	533,56	1533,69

ANNEXE 2

<u>COLLÈGES</u>	SOMME DES ÉCARTS	MONTANTS PALLIATIFS (EXPLICITES)	EFFET NET DES DISTANCES
	\$	\$	\$
TROIS-RIVIÈRES	29 912	12 129	17 783
LÉVIS-LAUZON	101 456	--	101 456
SAINTE-FOY	74 801	--	74 801
BOIS-DE-BOULOGNE	70 052	--	70 052
RIVIÈRE-DU-LOUP	99 082	8 412	90 670
CHICOUTIMI	170 305	15 414	154 891
RIMOUSKI	197 024	20 202	176 822
MATANE	113 377	4 800	108 577
GASPÉ	261 735	79 500	182 235
TOTAL:	1 117 744	140 457	977 287

ANNEXE 3

<u>COLLÈGES</u>	SOMME DES ÉCARTS	MONTANTS PALLIATIFS (EXPLICITES)	EFFET NET DES DISTANCES
	\$	\$	\$
TROIS-RIVIÈRES	0,15	0,06	0,09
LÉVIS-LAUZON	0,78	----	0,78
SAINTE-FOY	0,41	----	0,41
BOIS-DE-BOULOGNE	0,58	----	0,58
RIVIÈRE-DU-LOUP	1,83	0,16	1,67
CHICOUTIMI	1,35	0,12	1,23
RIMOUSKI	1,19	0,12	1,07
MATANE	3,03	0,13	2,90
GASPÉ	5,18	0,16	5,02
TOTAL:	14,50	0,75	13,75



Université du Québec à Rimouski

300, avenue des Ursulines, Rimouski, Québec.
G5L 3A1
Téléphone : (418) 723-1986

ETUDE DU COUT DES DISTANCES
DANS LES DEPENSES DES COLLEGES

RAPPORT FINAL

par: Emmanuel Cheron, MBA, ABD
Luc Desaulniers, MBA
Michel Légaré, C.A.
Rodrigue Proulx, C.A.

Le 26 mars 1982

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I SYNTHESE DU RAPPORT	3
1.1 La méthodologie	
1.2 Les résultats	
1.3 Les conclusions	
II INTRODUCTION	11
III METHODOLOGIE GENERALE	17
3.1 Sélection des collèges	
3.2 Sélection des dépenses	
3.3 Cueillette des informations	
IV RESULTATS ET ANALYSE DES DEPENSES	41
4.1 Traitement des données	
4.2 Les achats	
4.3 Les contrats de service et d'entretien	
4.4 Le chauffage	
4.5 Le téléphone	
4.6 Les voyages	
4.7 Les stages	
4.8 Les assurances	
V CONCLUSIONS DU RAPPORT	77
5.1 Normes budgétaires actuelles	
5.2 Comparaison entre les règles budgétaires et les coûts	
5.3 Nouvelle règle budgétaire	
5.4 Conclusions	

INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES

<u>TABLEAUX</u>	<u>Page</u>
1 Valeurs des pseudo t et pseudo f	26
2 Coefficients de variation	28
3 Corrélation entre les dépenses totales et les distances	31
4 Corrélation entre les distances et les groupes budgétaires	33
5 Importance des dépenses recensées	35
6 Présentation synthèse de l'analyse sur les achats	51
7 Présentation synthèse de l'analyse sur les contrats	55
8 Présentation synthèse de l'analyse sur le chauffage	58
9 Coût du chauffage en fonction de la superficie	59
10 Présentation synthèse de l'analyse sur le téléphone interurbain.	62
11 Influence du coût des distances sur le nombre d'appels	64
12 Présentation synthèse de l'analyse sur les voyages	68
13 Influence du coût des distances sur le nombre de voyages permis.	70
14 Synthèse des coûts des distances (dépenses totales)	81
15 Synthèse des coûts des distances (dépenses unitaires)	82
16 Carte des distances	86
17 Calcul du coût des distances en pourcentage par zone	87
18 Coûts estimé des distances selon la règle budgétaire proposée ...	88
19 Tableau de contrôle	89

SYNTHESE

DU

RAPPORT

FIGURES

1	Plan de la présentation du rapport	13
2	Graphiques critiques	23
3	Profils des groupes de cégeps	24
4	Graphiques des coûts unitaires en fonction des distances	42
5	Cheminement du traitement des données	45
6	Représentation graphique du classement de rang	50
7	Grahpique de régression: téléphone interurbain	63

SYNTHESE DU RAPPORT

La présente étude vise à mesurer l'effet d'une variable, la distance, sur plusieurs éléments de coûts dans les dépenses des collèges. Cet effet est quantifié à partir des données comptables de l'année 1980-1981, puis confronté aux mesures budgétaires palliatives en vigueur. Quelques éléments de solution sont avancés pour combler l'écart constaté.

1.1 LA METHODOLOGIE

Compte tenu du coût élevé de la cueillette d'informations, un nombre restreint de collèges fut sélectionné pour constituer l'échantillon. La méthode utilisée est celle de l'analyse typologique, qui tient compte des caractéristiques importantes des cégeps et permet de s'assurer que tous les types de collèges sont représentés.

Les distances entre les cégeps sont connues, mais il a fallu déterminer le point central à partir duquel elles seraient calculées. Par essai et erreur, il s'avéra que Montréal et Trois-Rivières parvenaient toutes deux à bien expliquer l'influence des distances. Ces deux villes ont donc été retenues alternativement comme point zéro pour les analyses subséquentes.

Les dépenses des collèges représentaient la principale difficulté de cette étude. Parmi l'ensemble des dépenses, un premier tri a été effectué grâce aux conseils d'un groupe de discussion structuré composé d'administrateurs d'un cégep. Les sept classes de dépenses retenues ont été investiguées par échantillonnage pour deux d'entre elles, et de façon systématique pour les autres. La cueillette directe des informations s'est avérée nécessaire puisque les statistiques de la DIGEC ne contenaient pas les informations requises. Pour chaque catégorie de dépenses, le montant to-

tal déboursé au cours de l'année 1980-1981 a été recueilli ainsi que les prix d'unités standards.

1.2 LES RESULTATS

Les diverses classes de coûts ont été confrontées aux distances pour déceler tout lien entre ces variables. Suite à des analyses statistiques, les dépenses suivantes se sont avérées significativement influencées par l'éloignement par rapport à Montréal et Trois-Rivières: les achats de fournitures, les contrats de service et d'entretien, les frais de chauffage, les frais de téléphone interurbain et les frais de voyage. Bien que les dépenses reliées au service téléphonique, les dépenses de transport pour les stages et les dépenses d'assurance fluctuent de façon appréciable, il semble que les distances ne soient nullement en cause.

Le tableau qui suit permet de visualiser l'effet des distances sur les cinq classes de dépenses pertinentes. Des indices unitaires de coûts reliés aux distances ont été calculés en prenant pour base le collège le plus performant dans chaque catégorie (base 100).

	DISTANCES EN KM	ACHATS	CONTRATS	CHAUFFAGE	TELEPHONE	VOYAGES
TROIS-RIVIERES	0	102.40	100.00	100.00	142.15	100.00
LEVIS-LAUZON	135	100.04	105.90	105.18	188.92	292.37
SAINTE-FOY	135	100.04	105.90	105.18	188.92	292.37
BOIS-DE-BOULOGNE	142	100.00	106.20	105.43	100.00	302.83
RIVIERE-DU-LOUP	337	101.98	113.30	111.60	271.07	610.80
CHICOUTIMI	367	102.83	114.30	112.41	284.52	661.04
RIMOUSKI	442	105.60	116.50	114.28	319.56	789.83
MATANE	537	110.41	118.90	116.31	366.81	959.79
GASPE	831	134.56	124.00	120.28	533.56	1533.69

Nous pouvons constater que l'écart entre le collège le plus affecté par les distances et celui qui l'est le moins varie considérablement selon le type de dépenses. De plus, la pénalité encourue croît de façon générale avec les distances.

Appliqués aux dépenses réelles, les indices unitaires permettent de chiffrer en dollars l'écart dû aux distances. Le tableau qui suit présente l'effet total du coût des distances sur la somme des cinq classes de dépenses.

COLLEGES	SOMME DES ECARTS \$	MONTANTS PALLIATIFS (EXPLICITES) \$	EFFET NET DES DISTANCES \$
TROIS-RIVIERES	29.912	12.129	17.783
LEVIS-LAUZON	101.456	-	101.456
SAINTE-FOY	74.801	-	74.801
BOIS-DE-BOULOGNE	70.052	-	70.052
RIVIERE-DU-LOUP	99.082	8.412	90.670
CHICOUTIMI	170.305	15.414	154.891
RIMOUSKI	197.024	20.202	176.822
MATANE	113.377	4.800	108.577
GASPE	261.755	79.500	182.235
TOTAL	1.177.744	140.457	977.287

Notons d'emblée que les collèges situés à Montréal et à Québec profitent d'un biais statistique qui surestime grandement leurs dépenses reliées aux distances. Ce biais résulte notamment de la politique établie de faire alterner le lieu des réunions entre Montréal et Québec.

Il ressort de ce tableau que les cégeps éloignés paient la plus grande part des frais associés aux distances. Les mesures correctives actuelles, issues des normes budgétaires en vigueur, viennent à peine corriger ce phénomène et causent d'ailleurs de nouveaux déséquilibres parmi les collèges affectés.

Pour mieux saisir l'effet réel des distances, le tableau précédent peut être transformé en dépenses unitaires afin de mieux tenir compte de la taille et du budget des collèges.

COLLEGES	SOMME DES ECARTS \$	MONTANTS PALLIATIFS (EXPLICITES) \$	EFFET NET DES DISTANCES \$
TROIS-RIVIERES	0,15	0,06	0,09
LEVIS-LAUZON	0,78	-	0,78
SAINTE-FOY	0,41	-	0,41
BOIS-DE-BOULOGNE	0,58	-	0,58
RIVIERE-DU-LOUP	1,83	0,16	1,67
CHICOUTIMI	1,35	0,12	1,23
RIMOUSKI	1,19	0,12	1,07
MATANE	3,03	0,13	2,90
GASPE	5,18	0,16	5,02
TOTAL	14,50	0,75	13,75

L'effet des distances se trouve alors accentué. Il devient évident que les collèges éloignés doivent encourir des dépenses per capita importantes uniquement en raison de leur situation géographique. Cette pénalité amène les cégeps touchés à réduire les services et à réaffecter des sommes vers les classes de coûts affectés par les distances.

1.3 LES CONCLUSIONS

Les principales conclusions de l'étude sur le coût des distances sont les suivantes:

- Cinq classes de coûts varient de façon significative en fonction des distances. Ce sont les achats de fournitures, les contrats de service et d'entretien, les dépenses de chauffage, les frais d'appel interurbain et les dépenses de voyage.
- Au cours de l'année 1980-1981, les dépenses associées aux distances ont occasionné des déboursés de 1.117.744 \$ pour les neuf collèges de l'échantillon. Ces déboursés croissent en fonction de l'éloignement des grands centres urbains du Québec.
- Les mesures budgétaires explicitement créées pour corriger cette situation n'y changent rien, mais génèrent dans les faits de nouvelles injustices.
- D'autres mesures budgétaires, dont les objectifs ne visent nullement les distances, réduisent l'écart constaté entre les collèges éloignés et les collèges des grands centres. Il n'est cependant pas possible de mesurer l'effet de ces politiques.
- Grâce aux formules mathématiques contenues dans le rapport, il est possible d'extrapoler les données recueillies et de les appliquer à l'ensemble des cégeps du Québec. Cependant, la valeur de toutes ces informations vieillit très rapidement.

- Une nouvelle règle budgétaire est proposée, règle permettant d'obtenir une approximation très valable du coût des distances dans les dépenses des collèges. Cette règle suppose implicitement une augmentation ou une nouvelle répartition de l'ensemble des ressources financières affectés aux collèges.
- Des économies réelles pourraient aussi être réalisées au niveau de l'ensemble du réseau collégial en changeant les habitudes de consommation des cégeps et en créant une coopérative d'achat nationale.